

Image not found or type unknown



Un deuxième notaire pour une succession

Par **neandertal**, le **04/01/2015** à **22:26**

Bonjour, puis-je prendre un second notaire pour défendre mes intérêts dan la signature d'une succession, si oui, dois-je le payer ou les frais seront-ils partagés avec l'autre notaire. Merci d'avance pour vos réponses.